

Mise en ligne : 24 janvier 2015.
Dernière modification : 21 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU TONKIN (1891-1896)

Cette société semble avoir pour but de soutenir les Charbonnages de Kébao, avant de se fondre dans la Société nouvelle de Kébao.

Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin
Société anonyme au capital de deux millions de francs.
Siège social, 17, rue Louis-le-Grand, Paris.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 mars 1891)
(*Paris-Capital*, 11 mars 1891)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 avril 1891)

Cette société a pour objet toutes opérations mobilières ou immobilières à effectuer principalement en Indo-Chine, ou tout autre pays d'Extrême-Orient, notamment l'acquisition, la vente, le transport de la houille, l'obtention, la prospection, l'échange, la location, la prise à option, la mise en valeur, l'exploitation de toutes concessions.

Sa durée est fixée à trente années.

La dénomination de cette société primitivement choisie était : Compagnie générale de l'Indo-Chine et Compagnie générale de l'Extrême-Orient.

Le fonds social est fixé à la somme de 2 millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 francs chacune.

Le fonds social pourra être ultérieurement augmenté, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, par la création d'actions nouvelles en représentation, soit d'apports en nature soit de versements en numéraire.

Toutefois, le conseil d'administration est, dès à présent, autorisé à porter le capital de 2 millions à 10 millions de francs, en une ou plusieurs fois, et par des émissions successives d'actions, payables en numéraire, dont il déterminera les formes et conditions, sans avoir besoin d'obtenir au préalable l'autorisation de l'assemblée générale.

En cas d'augmentation du capital social, il devra être réservé un droit de souscription, aux anciens actionnaires, à moins de décision contraire de l'assemblée générale.

En représentation des 10 % de bénéfices attribués par les statuts aux parts bénéficiaires, il sera créé 4.000 titres au porteur, donnant droit chacun à 1/4.000^e de ladite part de bénéfices, et dont la forme sera déterminée par le conseil d'administration.

Ils ne donneront à leur porteur aucun droit de s'immiscer dans l'administration de la Société, ni d'apporter aucun obstacle à l'exécution des délibérations des assemblées générales.

Le nombre des parts bénéficiaires ne pourra être augmenté ; toutefois, les titres représentatifs de ces parts pourront être fractionnés par décision du conseil d'administration, sur la demande de porteurs représentant au moins un quart des parts.

Ont été désignés pour faire partie du premier conseil d'administration pour une durée de six années :

M. Louis-Jules-Ernest Denormandie, ancien gouverneur de la Banque de France, président [depuis 1889] du conseil d'administration du Comptoir national d'escompte [qu'il reconstitue après le krach des cuivres], demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 89 ;

M. Raoul Guillemard ¹, président du conseil d'administration de la Société de Kébao, demeurant à Paris, rue de Courcelles, 73 ;

M. Jean Dupuis [fondateur des Charbonnages de Kébao], explorateur, demeurant à Paris, rue Saint-Georges, 43 ;

M. Marie-Louis de Vergès, administrateur de la Compagnie d'assurances La Providence, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, 10 ;

M. Raymond Wallut ², rentier, ancien lieutenant de vaisseau, demeurant à Paris, rue Royale, 14 ;

M. Étienne Fould, banquier, demeurant à Paris, avenue d'Antin, 21 ;

M. Pierre Aubry, banquier [Aubry, Fould et Cie], demeurant à Paris, rue Louis-le-Grand, 17 ;

Et M. Ludovic de Sinçay ³, rentier, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 89 ;

Et en qualité de commissaires chargés de faire, à la première assemblée ordinaire le rapport, prescrit par la loi sur les comptes annuels :

M. Félix Bastien ⁴, ancien banquier, demeurant à Paris, rue de Phalsbourg, 9 ;

M. Édouard Champagne de Labriolle ⁵, chef de comptabilité, demeurant à Paris, boulevard Pereire, 13 ;

Et M. Camille Gernaert ingénieur-administrateur de la Banque de Brabant, demeurant à Paris, rue de Berlin, 20.

(Acte déposé chez M^{es} Galin et Lanquest, notaires à Paris et publié dans les *Petites Affiches* du 1^{er} mars 1891.)

(Les Archives commerciales de la France, 18 avril 1891)

Paris. — Modification du capital de la société anonyme dite CIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU TONKIN, rue Louis-le-Grand, 17, porté de 2.000.000 fr. à 3.000.000 fr. — Acte du 17 mars 1891 et délib. du 10 avril suivant. — *Journ. gén. d'Annonces*.

¹ Raoul Guillemard (1841-1898) : administrateur de sociétés, président de la S.A.française de Kébao. Voir [encadré](#).

² Raymond Wallut (1858-1940) : fils de Charles-Ferdinand Wallut, président du Crédit mobilier. Lieutenant de vaisseau. Campagne du Tonkin et de Chine (1883-1884). Commissaire aux comptes de la Société de Kébao (1889). Fondateur en 1892 de la SNC Raymond Wallut & Cie : importation et fabrication de machines agricoles. Voir [encadré](#).

³ Ludovic de Sinçay (1856-1908) : de la famille dirigeant les Mines de zinc de la Vieille-Montagne (Belgique). Gendre de Denormandie (président de la Société Le Nickel). Administrateur des Compagnie nationale des voies étroites (1890), de Société minière de la Nouvelle-Calédonie, de la Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin (1891) (soutien des malheureux charbonnages de Kébao), du Comptoir national d'escompte (1892), des Aciéries de France (1894), des Mines d'Héraclée (charbonnage turc), de la Société des Sels gemmes et Houille de la Russie méridionale, de la Compagnie du chemin de fer de Pékin à Han-Kheou, de Peñarroya, de la Société d'éclairage électrique du secteur de la place Clichy (1900), des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan (1901), commissaire aux comptes de la Banque russe et française, du Boleo (cuivre au Mexique)...

⁴ Félix-Xavier Bastien : commissaire aux comptes de la Banque de Haïti (1881) et du Télégraphe de Paris à New-York, administrateur de la Société de Kébao (1889) et de la Compagnie française de tramways Indo-Chine (1890).

⁵ Futur administrateur de la Société nouvelle de Kébao, marié à la fille d'un ancien secrétaire général du Paris-Orléans et père de Pierre Champagne de Labriolle (voir Qui êtes-vous ? 1924-Indochine).

BANQUE DE BRABANT
(Paris-Capital, 24 mai 1893)

[...] La Banque de Brabant [...] donne la composition détaillée de son portefeuille (ensemble 1.608.518 fr.) qui comprend [...] 200 actions, 245 fr. versés, de la Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin à 500 fr.[...] 15 actions Kébao libérées de moitié et 25 libérées à 500 fr. [...]

Compagnie de Kébao
(L'Argus, 12 août 1894)

PASSIF	
Le capital social	6.000.000 00
Le montant des avances restant dues à la Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin	1.369.023 20
Les créiteurs divers	148.008 66
La réserve d'assurance	12.284 38
Le produit de la vente du charbon	406.831 67
Total	<u>7.933.147 91</u>

KÉBAO
(La Cote de la Bourse et de la banque, 12 août 1895)

PASSIF	
Capital	6.000.000 00
Compagnie du Tonkin	1.434.023 20
Comptes d'avances	800.000 00
Réserve d'assurance	8.089 43
Créiteurs divers	102.409 24
Total	<u>8.344.581 87</u>

COMPAGNIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU TONKIN
(La Cote de la Bourse et de la banque, 21 janvier 1896)

Les actionnaires de la Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin ont prononcé la dissolution et la mise en liquidation de la société, mais pour le cas seulement où la nouvelle Société de Kébao viendrait à être constituée définitivement. Dans ces conditions, M. [E.] Dumoulin a été nommé liquidateur. L'assemblée a aussi autorisé le conseil d'administration à souscrire 15.000 actions de la Société nouvelle de Kébao en formation, soit la moitié du nouveau capital. Les actions souscrites seront

réparties aux actionnaires de la Compagnie du Tonkin dans la proportion de 2 1/2 actions Kébao nouvelles pour 1 action de la Compagnie du Tonkin.

L'on dit que la souscription aux nouvelles actions Kébao est aujourd'hui close ; mais nous nous demandons si le conseil d'administration a fait la publicité suffisante pour faire connaître aux actionnaires et aux porteurs de parts les avantages qui leur étaient réservés.

Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin
(*Paris-Capital*, 19 février 1896)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée générale le 20 janvier, ont prononcé la dissolution et la mise en liquidation de la société, mais pour le cas seulement où la nouvelle Société de Kébao viendrait à être constituée définitivement. M. [E.] Dumoulin a été nommé liquidateur.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à souscrire 45.000 actions de la Société nouvelle de Kébao en formation, soit la moitié du nouveau capital. Les actions souscrites seront réparties aux actionnaires de la Compagnie du Tonkin dans la proportion de 2 1/3 actions Kébao nouvelles pour 1 action de la Compagnie du Tonkin.

(*Les Archives commerciales de la France*, 4 mars 1896)

Paris. — Dissolution. — 3 fév. 96. — Société anonyme dite COMPAGNIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU TONKIN, 19, av. Opéra. — Liquid. M. [E.] Dumoulin. — Délib. du 20 janv. et. 17 fév. 96. — *Affiches Parisiennes*.

SOCIÉTÉS EN LIQUIDATION OU EN FAILLITE
État des répartitions au 31 décembre 1906
avec le nom des liquidateurs ou des syndics
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 janvier 1907)

Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin. — Chaque actionnaire ayant droit à une demi-action, devra se procurer une autre demi-action pour recevoir une action entière. La répartition à faire comprendra pour chaque action de la Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin (en liquidation), savoir : 1° deux actions 1/2 de la Société nouvelle de Kébao ; 2° une somme de 12 fr. 05 net par action nominative et 11 fr. 615 net par action au porteur. La répartition sera faite au siège de la liquidation, avenue de l'Opéra, 19, à partir du 1^{er} décembre 1895. M. E. Dumoulin, liquidateur.
